COMMUNE HENIN SUR COJEUL
Réunion de Conseil du 30 septembre 2026
Convocation Du 21 septembre 2026

Présents : Olivier Maury – Bernard Lefrere – Laurent Wintrebert – Christophe Delannoy – Angélique Condette - Marie-Mai Nguyen – Martine Framery - Cyril Janssen - Myriam Grouselle Julien Marquis - Aurélien Varlet -

Secrétaire de séance : Angélique Condette

Absents pouvoirs : Emmanuel Verwaerde donne pouvoir à Christophe Delannoy / Sylvie Carpentier donne pouvoir à Martine Framery

Absents : Sylvie Slowik – Héloïse Guiselin Waterlot -

19 H 04 Le Maire ouvre la séance,

1- PLUi : mise au débat du PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

Monsieur le Maire a rappelé brièvement le contexte global du PLUi, l'état d'avancement, le calendrier de la procédure et la nécessité de porter au conseil ce débat sur le PADD.

OBJET : DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Monsieur le Maire rappelle que le 21 décembre 2023, le Conseil de la CUA a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU).

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la communauté et des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) telles que développées dans le document joint.

Le PADD traduit la stratégie politique en matière d'aménagement et d'urbanisme pour le territoire à l'horizon 2040 et constitue la « colonne vertébrale » du futur PLUi.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD résumé ainsi :

Les orientations générales retenues :

Axe 1

Accélérer les transitions en cours pour construire un territoire sobre, résilient et autonome

- Construire les conditions d'une mobilité vertueuse à l'échelle du territoire
- Renforcer la sobriété et la production énergétique du territoire dans une perspective d'adaptation et d'autonomie
- Faire du numérique un outil de transformation du territoire
- Affirmer la vocation agricole du territoire et soutenir ses transitions
- Agir pour la réduction des risques et nuisances sur le territoire

Axe 2

Oser et promouvoir l'innovation pour répondre aux défis du territoire

- Mettre l'environnement au centre de la politique d'aménagement du territoire
- Construire une économie territoriale équilibrée, innovante et de proximité
- Promouvoir le patrimoine comme vecteur de rayonnement territorial
- Agir sur les caractéristiques de l'attractivité résidentielle
- Vers un habitat durable du service de la transition écologique et de la qualité de vie

Axe 3

Partager ressources et équipements à l'échelle du territoire et en coopération supra-communautaire

- Cultiver un cadre de vie de qualité pour renforcer l'attractivité et le vivre-ensemble
- Faire du paysage un bien commun à valoriser et transmettre
- Valoriser et préserver les ressources du territoire dans une logique de sobriété et de résilience
- Favoriser l'accès de tous aux équipements et services
- Renforcer le lien social et les solidarités à l'échelle du territoire
- Construire le territoire à travers la coopération et la solidarité

Economiser l'espace

Pour répondre aux besoins en logements et emplois du territoire à l'horizon 2041 tout en tenant compte de la loi Climat et Résilience imposant une réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, il est proposé de :

- Mobiliser prioritairement le potentiel foncier dans le tissu urbain existant à hauteur d'environ deux tiers des besoins
- Inscrire une enveloppe foncière d'espaces naturels et agricoles urbanisables comprise entre 220 et 260 Ha en compatibilité avec le SCOT de l'Arrageois.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Sont reportés ci-après les termes du débat :

Le premier sujet du débat concerne l'offre de transport.

Le Conseil Municipal souligne l'amélioration de l'offre de transport de bus avec une amplitude horaires (matin et soir) étoffée, ainsi qu'une meilleure fréquence. L'application Artis est fonctionnelle.

Cela étant, le bus passe notamment par Monchy le Preux, ce qui rallonge considérablement la durée du trajet.

Le Conseil pense que cette dernière raison rebute les habitants d'utiliser le bus en remplacement de la voiture.

Une autre raison est évoquée : les horaires fixés du bus : cela pourrait empêcher les habitants de l'utiliser au motif qu'ils ne sont pas adaptés par exemple aux horaires de fermetures des magasins.

Monsieur Le Maire soumets l'idée d'organiser une sortie avec les habitants pour se rendre en bus dans le centre-ville d'Arras, afin de démontrer la qualité du service.

Dans la continuité de ce débat sur l'offre de transport, le conseil Municipal souligne que l'offre s'est diversifiée avec le Mobia, les vélos électriques, la citadine…

Même si l'application Artis prévoit des possibilités de covoiturages, cette information est méconnue du conseil.

Concernant le vélo, il est évoqué le projet de réutiliser les chemins ruraux pour des pistes cyclables jusqu'à Arras.

Un membre du conseil interpelle Monsieur le Maire pour savoir s'il y a une priorisation des actions, car le document transmis n'évoque pas ce sujet.

Monsieur le Maire répond que la priorisation n'est en effet pas établie mais qu'à son sens, il y a plusieurs critères à prendre en compte comme le plan budgétaire, les zones d'activités, les besoins en habitat et foncier.

La sémantique de bifurcation dans le document fait débat, dans le sens où elle ne serait pas adaptée pour certains, et qu'il faudrait parler d'adaptation et de transition. Pour d'autres, la bifurcation est un terme utilisé pour aller plus fort dans les transitions.

Puis, le débat s'oriente sur l'aspect pratique : le document évoque beaucoup d'investissements mais peu de fonctionnement.

Par exemple, pour la re-végétalisation des communes, se soulève un sujet d'entretien des espaces : que va-t-il être proposé ? Une mutualisation des ressources pour l'entretien entre bassins de vie ?

Enfin, une interrogation est soulevée : est-ce que les zones d'activités, qui se déploient en dehors du centre-bourg, sont-elles soumises aux mêmes contraintes que les communes ? (C'est à dire de privilégier les dents creuses afin de ne pas utiliser de zones agricoles supplémentaires en autres).

M. Le maire rappelle que le Conseil sera à nouveau sollicité lors des étapes suivantes d'élaboration du PLUi. Il invite les conseillers à participer autant que possible dans les commissions, lors des conférences intercommunales et, en dehors de leur mandat d'élu en tant que simple citoyen, aux concertations avec le public et lors des enquêtes publiques.

Fin du débat en conseil du Municipal.

Le conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.
La tenue de ce débat est formalisée par une délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.
La délibération et ce procès-verbal seront transmis en préfecture puis à la CUA.

2- Délibération sur la convention territoriale globale (CAF)

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'important travail engagé dans la mise en œuvre de la première CTG 2021-2026 réunissant l'ensemble des 46 communes de la Communauté Urbaine d'Arras, les techniciens de l'intercommunalité et les services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais pour élaborer un projet social de territoire, socle de la Convention Territoriale Globale.

Monsieur le Maire précise les objectifs poursuivis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à travers cet outil :

- Cette contractualisation s'opère à l'échelle de l'EPCI et se déclinera en convention d'objectifs et de financements à l'échelle de chaque commune, porteuses d'une offre de service et d'actions éligibles au financement de la CAF. La deuxième CTG aura une durée de 5 ans de 2027 à 2031.

La démarche d'évaluation et de renouvellement du diagnostic de territoire a permis de construire avec les communes, les ambitions, les enjeux et les objectifs, les pistes de développement ainsi que les fiches actions qui s'inscrivent dans les champs d'interventions de la convention territoriale globale.

Monsieur le Maire détaille les enjeux retenus dans le cadre du déploiement de la convention territoriale globale :

Les enjeux issus de la démarche d'évaluation sont au nombre de cinq :

1 – Passer d'une CTG "cadre" à une CTG plus opérationnelle et priorisée

2 – Renforcer la lisibilité, la communication et l'appropriation par tous (élus, partenaires, habitants)

3 – Faire évoluer la gouvernance vers davantage de co-construction, structurer l'évaluation de la CTG

4 – Sécuriser et professionnaliser le rôle des chargés de coopération de territoire

5 – Repenser la structuration actuelle de la CTG

Cette contractualisation avec les Services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais favorisera le travail intercommunal et la mutualisation des services aux familles afin de conforter les actions sur les différents champs d'interventions de la convention à savoir :

- La petite enfance ;
- L'enfance et la jeunesse ;

- La parentalité ;
- La vie de village et vie de quartier ;
- L'accès aux droits ;
- L'animation de la CTG

Sur l'axe Petite Enfance :

- Garantir une offre de service public d'accueil du jeune enfant de qualité et accessible à tous ;
- Garantir un accompagnement coordonné et accessible des familles durant la période périnatale et les premières années de l'enfant ;

Sur l'axe Enfance et Jeunesse :

- Renforcer la lisibilité, la communication et l'appropriation de l'offre territoriale par les familles et les jeunes ;
- Réduire les inégalités d'accès aux séjours de vacances et favoriser l'épanouissement des enfants ;
- Viser une offre enfance coordonnée et inclusive ;
- Prévenir les comportements à risque chez les jeunes et favoriser leur bien-être global ;
- Adapter et innover dans l'offre de loisirs à destination des jeunes ;
- Encourager la participation citoyenne des jeunes et favoriser leur autonomie et leur engagement ;

Sur l'axe Parentalité :

- Soutenir et accompagner les parents dans l'éducation et le développement de leurs enfants dès la petite enfance afin de favoriser leur bien-être, leur épanouissement et l'égalité des chances ;
- Renforcer l'accompagnement de proximité des familles les plus vulnérables afin de prévenir les situations d'exclusion, favoriser l'accès aux droits et soutenir les fonctions parentales ;
- Prévenir les facteurs de fragilisation des relations intrafamiliales et renforcer les ressources des familles afin de favoriser un environnement familial stable, propice au bien-être des enfants et à la cohésion sociale du territoire.

Sur l'axe Vie de village et Vie de quartier ;

- Développer une dynamique partenariale renforcée entre les acteurs de l'animation de la vie sociale afin de répondre de manière coordonnée aux besoins des habitants et de soutenir le développement social local ;
- Favoriser un cadre de vie propice à la cohésion sociale, à la participation des habitants et au développement des solidarités de proximité.

Sur l'axe Accès aux droits ;

- Favoriser la coopération entre les acteurs locaux afin de garantir la complémentarité des services proposés et une meilleure lisibilité de l'offre présente sur le territoire ;
- Favoriser l'accès aux droits des habitants et prévenir la bascule dans la pauvreté par la médiation et l'« aller-vers » ;
- Garantir les process de communication institutionnels pour fluidifier les parcours
- Développer un outil utile aux habitants et aux professionnels en matière d'accès aux droits
- Garantir un accueil de proximité et l'inclusion numérique des habitants du territoire communautaire.

Sur l'axe Animation de la CTG ;

- Sécuriser et professionnaliser le rôle des chargés de coopération afin de garantir la continuité, la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre de la CTG ;
- Renforcer la dynamique partenariale et la coopération entre les acteurs du territoire afin d'améliorer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de l'offre de services à destination des habitants ;
- Renforcer la lisibilité, la communication et l'appropriation de la CTG afin de fédérer les acteurs du territoire autour d'une vision partagée des priorités et des actions.

Cette délibération de principe vise à formaliser l'engagement de la commune dans la démarche de renouvellement de la CTG. Elle sera suivie au dernier trimestre de l'année 2026 d'une délibération approuvant la signature de la CTG 2027-2031.

Monsieur le Maire souligne le travail conséquent réalisé qui se concrétise par la rédaction de 21 fiches actions et propose :

- d'autoriser à poursuivre les échanges et les travaux visant à finaliser la Convention Territoriale Globale 2027-2031.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jours, mois et an que susdits.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté Urbaine d'Arras, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

3- Création d'un conseil intercommunal des Jeunes de la CUA

Dans le cadre de la CTG (convention vue ci-dessus) et des orientations portées par le projet de territoire Arras 2040, la CUA affirme sa volonté de renforcer la participation citoyenne des habitants et de favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale. Face aux enjeux de la cohésion sociale, de la citoyenneté et d'attractivité du territoire, il apparait essentiel de permettre aux jeunes de devenir acteur du développement de leur territoire. Cette ambition s'inscrit pleinement dans les objectifs Arras 2040 visant à construire un territoire plus inclusif, solidaire et participatif, où chaque génération peut contribuer aux décisions.

Dans le cadre de cette démarche, il est évoqué la création d'un Conseil Intercommunal des Jeunes.

Arras, Dainville, Acq et Beaurains ont déjà un Conseil des Jeunes.

Une réunion s'est tenue le 29/09/2026 pour échanger sur 3 scénarios possibles.

Les membres présents se sont orientés vers un conseil composé entre 20 et 40 jeunes représentant les bassins de vie et communes rurales et urbaines, âgés entre 13 et 18 ans.

Les missions seraient principalement de la consultation.

Mais pour éviter un essoufflement de l'engagement et de la motivation des jeunes, il y aurait possibilité de gérer des projets sur 2 ans avec un budget.

L’accompagnement de ce conseil des jeunes se ferait avec un élu référent, et des élus « experts » sur certaines thématiques pourraient être sollicités.

La gestion administrative serait supportée par la CUA.

5 réunions sur l’année.

4- Modification de la délibération DE_010_2026 du 27 mars 2026 sur les délégations du conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° DE_010_2026 du 27 mars 2026, le conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre d’attributions énumérées à l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la Commune, tout en fournissant un gain de temps non négligeable. Ainsi, les compétences déléguées écartent l’intervention obligatoire du Conseil Municipal. Il explique que les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées par lui-même et à charge pour lui d’en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, en application de l’article L 2122-23 du CGCT.

Aussi, Monsieur Le Maire explique que le conseil municipal doit impérativement fixer les limites et conditions d’exercice des délégations visées à divers alinéas, et notamment ceux relatifs à l’exercice du droit de préemption, d’action en justice et d’admissions en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l’unanimité :

- MODIFIE la délibération DE_010_2026 du 27 mars 2026, comme suit :

Alinéa 12 : D’exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l’urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l’exercice de ces droits à l’occasion de l’aliénation d’un bien selon les dispositions prévues à l’article L.211-2 à l’article L.211-2-3 ou au premier alinéa de l’article L.213-3 de ce même code.

Alinéa 13 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Alinéa 19 : D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation à hauteur de 200 €.

5- Échanges sur la carte scolaire : extension ou non du périmètre du RPI

Le Pas-de-Calais s'inscrit avec 17 autres départements dans une démarche innovante pour construire différemment la carte scolaire. Il s'agit d'une démarche co-construite avec les élus conformément à la convention avec l'AMF. Elle doit s'inscrire comme une démarche de long terme et dans une logique d'aménagement du territoire. L'échelon pertinent retenu pour ces concertations dans le Pas-de-Calais est l'EPCI. Une réunion s'est tenue avec le DASEN en juin 2026. M. le Préfet devrait participer à une conférence des maires de la CUA le 12 novembre. Le sujet a également été abordé lors de la réunion du bassin de vie du 15 septembre en présence de l'inspectrice de l'académie.

Le contexte est une baisse démographique structurelle qui s'accélère.

La CUA a perdu 5,7 % de ses effectifs du 1er degré public ces 5 dernières années. Pour la même période, le RPI 23 a perdu 8 élèves soit une baisse de 4,8 %.

Pour les 2 prochaines années, la CUA perdrait encore 5,4 % des effectifs dans le 1er degré. Ceux du RPI 23 se stabiliseraient mais pour combien de temps.

Les objectifs souhaités par l'État partagés par la CUA sont :

- Intégrer une vision complète de l'offre scolaire :
  - État du bâti scolaire : y compris adaptation au changement climatique notamment confort d'été (vague de chaleur de juin 2026)
  - Les options de valorisation du bâti et de reconversion : préservation d'une offre de services au sein de la commune
  - L'offre de transport : objectivation des temps de transport, approche guidée bien-être des enfants
  - Les résultats scolaires : enjeu de mixité sociale
  - L'offre scolaire globale : quels services nouveaux proposés par rapport à la situation actuelle
  - Les moyens de financement : fléchage d'un soutien des écoles dans les dispositifs de droit commun Etat (DSIL, DETR, Fonds verts …)
- Mobilisation des partenaires :
  - Audits bâtimentaires et rénovation : Banque des Territoires (programme EducRénov), CEREMA, CAUE, CD2E …
  - Valorisation bâti : CAUE, CEREMA
  - Transport : CUA, Région
  - Périscolaire : CAF

La baisse des effectifs va se traduire inévitablement par des fermetures de classes et assez probablement au sein du RPI (160 à 170 enfants il y a 5 ans, 145 enfants à la rentrée 2026).

La réflexion se fait à l'échelle de l'EPCI et nous sommes encadrés de 2 RPI à cheval sur 2 EPCI.

Le maire souhaite un échange au sein du Conseil sur la stratégie à porter c'est-à-dire le statut quo ou l'ouverture à d'autres communes pour construire un projet.

Le maire ouvre le débat :

Le Conseil Municipal affirme qu'il s'agit d'un sujet à aborder en début de mandat et que le timing est donc correct.

Le Conseil pense qu'il faudrait avoir cette discussion avec les deux autres RPI voisins, car il y aura un sujet d'anticipation et de transport.

La finalité est que le Conseil est d'accord pour que le Maire aborde la discussion avec les communes de Boyelles et Boiry Becquerelle.

Le même débat sera conduit en conseil d'école et au sein du bureau du SIVU.

6- Échanges sur la vidéoprotection

La vidéoprotection est plébiscitée par l'État, la police, la gendarmerie et la CUA.

Elle est considérée comme un outil de dissuasion de la délinquance, du vandalisme et aide aux enquêtes judiciaires grâce à la collecte de données.

La CUA prévoit l'installation de caméras sur les axes pénétrants, les axes transversants et les sites d'intérêt communautaires. Elle prévoit 293 caméras à terme reliées au centre de supervision urbaine partagé avec la CUA. A ce jour, 300 caméras communautaires et 450 caméras d'Arras sont reliées au CSU.

Pour répondre aux besoins croissants des communes, la CUA coordonne les marchés d'études, d'installations et de maintenances dans le cadre d'un groupement de commandes. L'acquisition de caméra est accompagnée financièrement par l'État et la CUA (Fonds de concours dédié). 29 communes sur 43 adhèrent à ces marchés. Un nouveau marché sera négocié à partir de 2028.

Hénin sur Cojeul fait parti des rares communes (6 communes sur le bassin de vie) qui n'a pas opté pour la vidéoprotection et qui n'a pas adhéré aux marchés par décision de l'ancien conseil.

La vidéoprotection a des objectifs indéniables mais présente un coût important au regard de notre capacité : audit, investissement (initial (matériel, local sécurisé) et de renouvellement (réparations, obsolescence)), fonctionnement (maintenance, électricité, frais de communication, mobilisation d'un agent ou élu pour le visionnage, adhésion au CSU).

M. le maire souhaite un débat sur la ligne à conduire en la matière.

Le Conseil Municipal reste en statu quo sur ce sujet, et souhaite avoir un peu plus de recul vis-à-vis des autres communes déjà équipées.

7- Information sur les pouvoirs de police du Maire : REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL

M. le Maire informe le Conseil municipal sur les pouvoirs de police administrative du maire générale et spéciale et sur les transferts réalisés au Président de la CUA en lien avec les transferts de compétence.

8- 110 ans de la bataille d'Arras

- **Désignation d'un référent**

- **Programme – implication de la commune**

A l'aube du 110ème anniversaire de la Bataille d'Arras, la CUA s'engage à perpétuer le souvenir des milliers de soldats tombés. Les commémorations auront lieu du 09/04/2027 au 16/05/2027.

Dans cette perspective de commémoration, Frédéric Leturque souhaite associer l'ensemble des 46 communes de la CUA afin d'ancrer durablement cette mémoire dans le paysage local.

Ainsi, dès le premier trimestre 2027, un panneau d'information retraçant les faits marquants de la Bataille d'Arras sera installé dans chaque commune.

Même si la CUA prendra en charge intégralement la conception graphique, la rédaction des contenus et la fabrication des supports, il est demandé de désigner un référent afin de suivre ce sujet et l'état d'avancement du projet, et d'identifier un emplacement stratégique pour l'implantation de ce panneau.

L'emplacement du panneau relatif à l'évènement sera à côté du monument au morts d'Hénin sur Cojeul.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de :

- désigner Laurent Wintrebert en qualité de référent,

M. le Maire fait un appel à idées d'action.

9- Implication de la commune dans les actions « bien vieillir » de la CUA

Compte rendu de Martine en annexe.

10- Implication de la commune dans l'information/formation au numérique :

La CUA s'est dotée d'une stratégie numérique en 2024 avec 4 axes :

- le numérique pour rapprocher les personnes
- le numérique pour protéger et sécuriser
- le numérique au service du rayonnement du territoire
- l'innovation pour préparer l'avenir.

Il a également été décidé de créer un club des référents numériques pour actualiser la stratégie, la compléter notamment sur la gouvernance de la donnée, acculturation et l'utilisation de l'IA, la montée en compétences des communes et travailler sur la communication.

Par ailleurs, la CUA s'est dotée d'une équipe de conseillers numériques qui peut intervenir sur la commune pour présenter le dispositif ad'hoc puis sous la forme d'ateliers d'initiation afin de sensibiliser et d'accompagner les habitants dans leurs usages du numérique. Les publics visés sont les seniors, les enfants CM1-CM2. Ils peuvent également assurer une permanence d'accompagnement administratif personnalisé.

Ce dispositif avait été mis en place mais n'a pas connu le succès attendu et a été mis en pause.

Nous avons la possibilité de relancer les ateliers localement et de faire participer les habitants aux ateliers sur les communes voisines.

Il est proposé de diffuser un questionnaire aux habitants pour identifier les besoins et les personnes intéressées avant d'envisager de nouveaux ateliers dans la salle du Conseil.

Qui pourrait prendre en charge cette action ?

L'équipe précitée travaille également :

- la communication :
  - le mois du numérique (6 mars 2027 – 3 avril 2027) : 4 semaines - 4 thèmes pour tout public
  - Numéricamp le 9 mars 2027 consacré à l'innovation et pour les entreprises.

Elle accompagne la fin de la 2G et 3G et la fin du cuivre.

11- Communication sur la fin du réseau « cuivre »

La fin du cuivre est en marche :

- Arrêt de commercialisation depuis le 1er janvier 2026
- Arrêt des services cuivre : 1er janvier 2028
- Dépose du réseau dans les 12 mois suivants.

Les abonnés seront accompagnés avec une offre de base « fibre » des opérateurs et à défaut d'orange.

La commune devra accompagner les habitants retardataires pour disposer de téléphonie au 1er janvier 2028.

12- Gestion de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire rappelle le fonctionnement actuel de la salle des fêtes.

Suite aux portes ouvertes du SGC du 18/06/2026, une réorganisation de la gestion de la salle des fêtes s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la reprise de la gestion de la salle par la commune. Le Comité d'animation conservera le pilotage des actions d'animations de la commune en lien avec les autres associations de la commune et bénéficiera d'une subvention d'équilibre de la part de la commune.

Clémence va travailler avec Laurent à revoir les contrats de location en conséquence incluant des titres de recettes (acompte et solde).

13- Point travaux :

- **Travaux de Mise aux normes des systèmes d'assainissement non-collectifs des sites Ecole/logement communal et COC-Club des Jeunes**

Les travaux sont en cours avec des ajustements à prévoir. Nous devrions rester dans le budget. Fin des travaux prévus fin octobre.

- **Etude et planification des travaux de la rue Klawa**

Une ébauche du projet devrait nous être présentée début octobre. Une réunion publique avec les habitants des rues Klawa et de la douaisienne sera programmée début novembre pour arrêter les principes et préciser les aménagements.

Les travaux seront réalisés en 2027.

- **Diagnostic énergétique des bâtiments**

La CUA a réalisé une matinée technique d'information sur la bifurcation énergétique pour adapter nos bâtiments communaux.

Il ressort que les accompagnements financiers imposent un diagnostic énergétique préalable de nos bâtiments. Le coût est partiellement pris en charge par la FDE. Le Maire va donc engager la commune en ce sens.

- **Diagnostic de la pompe à chaleur de la salle polyvalente**

La pompe à chaleur de l'ensemble mairie salle polyvalente dysfonctionne régulièrement. Le Maire propose de missionner une entreprise tierce pour réaliser un diagnostic de cette installation. La FDE peut nous accompagner à hauteur de 70 % du devis avec un plafond de 560€.

- **Modernisation du bâtiment COC / Club des jeunes**

Ce sera un projet important du mandat. Le diagnostic énergétique va être lancé. Le Maire propose de réunir la commission travaux élargie aux conseillers volontaires pour réfléchir au projet.

- **Filet du stade**

Un premier devis a été réalisé pour un montant de 7.080 € TTC.

Nous attendons d'autres offres.

14- Achat d'ordinateur pour le Maire et la secrétaire : REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL

15- Retour de la réunion de la commission environnement

Une commission environnement s'est réunie courant septembre pour évoquer divers sujets au sein de la commune.

Mobilier urbain et entrée de village sont les deux sujets principaux abordés.

Sur le mobilier urbain :

- Volonté d'optimisation des poubelles mais ce sujet fait ressortir le sujet de la charge de travail de l'employé communal.
- Proposition d'aménagement d'une table sur l'espace vert à côté du parc de jeux.

Sur les entrées de villages, un tour de table a été fait.

La circulation rapide aux entrées de village a été évoquée.

Il y a un sujet sur les déjections canines présentes dans le village.

Lors d'une prochaine réunion, le sujet des espaces verts sera abordé.

16- Agenda des manifestations communales de fin d'année (11/11 – beaujolais - repas communal – réunion communautaire du 03/12…)

17- Divers

18- Dotations de la commune : REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL

Un tableau récapitulatif des dotations est distribué à chaque conseiller pour observer, analyser et comprendre les dotations reçues par la commune.

19- Echo de la mairie REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL
20- Dépôts sauvages SNCF REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL
21- Carte déplacement vélo REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL
22- Territoires en NORD (RCL) : réactivité REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL

23- Opération Voltalis REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL

Dans le cadre de la bifurcation écologique du projet de territoire, la CUA a signé fin 2025 une convention de partenariat avec la société Voltalis afin de relayer une campagne d'information à venir courant octobre 2026 concernant un dispositif d'effacement des pics de consommation électrique pour des installations de chauffage 100% électrique. Ce dispositif a fait l'objet d'une expérimentation sur le patrimoine communautaire et dans 13 communes de la CUA avec un bilan positif (diminution d'environ 10% de la consommation électrique). Ce dispositif sera proposé à l'ensemble des particuliers, équipements tertiaires, PME, PMI, dans la CUA. Ce dispositif est sans frais pour l'usager, des boitiers sont installés par VOLTALIS et permettent de piloter les radiateurs, ballons d'eau chaude, pompes à chaleur air/eau, ce, sans dégrader le confort de l'usager !! Cette installation est qualifiée de thermostat programmable pilotable à distance via une application dédiée sur smartphone, tablette, PC qui permet d'être en conformité avec la législation au regard du décret n° 2023-444 relatif au système de régulation applicable au 01 janvier 2030.

22 h 16 fin de séance

Le Maire
Olivier MAURY

Bernard LEFRERE	Laurent WINTREBERT	Martine FRAMERY	
Aurélien VARLET	Julien MARQUIS	Sylvie CARPENTIER	Emmanuel VERWAERDE
Christophe DELANNOY	SLOWIK Sylvie	Angélique CONDETTE	Cyril JANSSEN
Myriam GROUSELLE	Héloïse GUISELIN-WATERLOT	Marie-Mai NGUYEN	

Compte rendu de Martine Framery sur l'implication de la commune dans les actions « BIEN VIEILLIR » de la CUA

1) Feuille de route autour du « Bien Vieillir »

Lors du précédent mandat, la CUA a validé une feuille de route autour du « bien vieillir », en orientant ses projets sur un parcours de soins, sur la santé mentale, l'habitat et le logement, le non-recours...

Les épisodes caniculaires de cet été rappellent que les séniors sont la population la plus touchée par le réchauffement climatique.

Dans ce sujet de préoccupation du « bien vieillir », la ville d'Arras organise ce début octobre LA SEMAINE BLEUE (du 5 au 11 octobre) : ateliers mémoire, marches, spectacles, jeux intergénérationnels, repas partagés…Près d'une centaine de rendez-vous sont organisés à travers la ville d'Arras et ses environs.

La ville d'Arras a d'ailleurs reçu, au sein d'Artois Expo, les « assises nationales du bien vieillir » courant septembre, orientées autour de mini ateliers/conférences.

Par exemple, un atelier portait sur le « *Partage de bonnes pratiques : comment le service de courtoisie (dans les HLM) facilite une veille sociale et l'accompagnement au maintien à domicile ?* » qui vise à rompre l'isolement, réaliser un diagnostic de sécurité du logement, assurer une veille sociale active… Ce dispositif s'inscrit dans la dynamique de lutte contre le non-recours aux droits en orientant efficacement les aînés vers les partenaires experts du territoire.

Dans le cadre du projet de territoire Arras 2040, la CUA veut agrémenter cette feuille de route en y intégrant la transition démographique et le vieillissement de la population qui s'accélère sur le territoire.

En effet, le Pas-de-Calais est le département qui compte le plus de séniors et dont le pic sera atteint en 2043.

Lors de la réunion de la COMMISSION SOLIDARITES ET PREVENTION (C2) du 8 septembre, Maryse CAUWET, conseillère départementale, a présenté le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) ; le but de ce service est de pouvoir obtenir toutes les informations correspondantes aux demandes « tapant à n'importe quelle porte de structure » qui accueillera, répondra ou dirigera vers le service correspondant.

6 axes (ci-dessous) ont été présentés, et des groupes de travail ont été constitués afin d'étudier un des 6 sujets.

- Prévenir l'isolement et renforcer le lien social
- Favoriser le maintien à domicile et l'autonomie
- Construire et adapter les logements
- Améliorer la mobilité et l'accès des services
- Soutenir les aidants familiaux
- Mieux repérer les fragilités et coordonner les acteurs

2) Ateliers Prévention Santé

La CUA propose également des ATELIERS PREVENTION SANTE (Ateliers gym douce, ateliers mémoire, ateliers nutrition…) ouverts aux séniors âgés de 55 ans et +.

Ces ateliers existent à Boisleux-St-Marc, Boisleux-au-Mont, Tilloy les Mofflaines…et ont un coût de 20€ par an par activité.

Une information sur le calendrier de ces ateliers sera effectuée aux habitants d'Henin sur Cojeul.

3) Services civiques

La CUA propose aussi des SERVICES CIVIQUES pour les seniors. L'objectif des visites de convivialité des jeunes est de créer du lien social et d'éviter l'isolement.

4) Idée de la commune

Au sein du Conseil Municipal, il est évoqué la création d'un MEMENTO pour les seniors.

Ce MEMENTO reprendrait diverses informations comme :

- les numéros d'urgence,
- les horaires de bus,
- les dates des animations et fêtes du village,
- des conseils pour « bien vieillir » chez soi (aides à domicile, portage de repas, APA, téléassistance…)
- des aides pour l'adaptation du logement (par la Maison de l'Habitat Durable à la CUA par exemple, qui aide et conseille gratuitement pour des projets d'adaptation du logement ou de projets de rénovation énergétique…).

Ce projet est en cours de réflexion.